

AALTIMMO 11
Société civile immobilière à capital variable
801 avenue des Champs Blancs – Bâtiment C
35510 Cesson-Sévigné
RCS Rennes 935 327 056

CONSTATATION DU GERANT

Clôture de la période de souscription et constatation du capital souscrit

Date : 10 octobre 2025

Conformément à l'article 22.2 des statuts de la Société, « *le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des biens et affaires de la Société.* »

Au cours de la période de souscription initiale, il a été émis des offres de souscription au capital de la SCI « AALTIMMO 11 » et chaque nouveau souscripteur a donné tous pouvoirs à la gérance en vue de procéder aux augmentations de capital et à la mise à jour corrélative des statuts.

Ainsi, par les présentes, le Gérant procède à la :

- Constatation de la clôture de la période de souscription au capital social.
 - Constatation du montant définitif du capital souscrit et répartition des parts sociales entre les associés
 - Mise à jour des statuts en conséquence.
-

1. Clôture de la période de souscription

Le Gérant rappelle que la période de souscription ouverte à compter du 29 janvier 2025 dans le cadre de l'augmentation du capital de la SCI AALTIMMO 11 est désormais close depuis le 18 septembre 2025.

Il est constaté que l'ensemble du capital a été intégralement souscrit.

2. Constatation du montant définitif du capital social

L'assemblée constate que le montant total du capital social s'élève désormais à **TREIZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE EUROS (13.498.000 €)**, divisé en **cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt euros** d'un montant de cent euros (100,00 €) chacune, intégralement souscrites. et réparties entre les associés comme suit :

I/ Lors de la constitution de la Société, il a été apporté en numéraire à la Société :

- par la société **MATFAIR**,

1 part sociale portant le numéro 30 1 part

- par la société **AALTO REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT**,

29 parts sociales portant les numéros 2 à 30 29 parts

II/ Lors de la période de souscription initiale, il a été fait à la société les apports en numéraire suivants :

- Monsieur Alain PARIS,
1 000 parts sociales portant les numéros 31 à 1 030 1 000 parts
- La société à responsabilité limitée « **DAZHU** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 1 031 à 2 030 1 000 parts
- Monsieur Marc PERIERS,
1 200 parts sociales portant les numéros 2 031 à 3 230 1 200 parts
- La société civile immobilière « **BGECD** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 3 231 à 4 230 1 000 parts
- La société civile « **LE MONT D'ARBOIS** »,
2 000 parts sociales portant les numéros 4 231 à 6 230 2 000 parts
- La société civile « **SCI DE LA GRIFFERAIS** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 6 231 à 7 230.....1 000 parts
- La société civile immobilière « **SCI MELCHIOR** »,
2 000 parts sociales portant les numéros 7 231 à 9 230.....2 000 parts
- Monsieur Daniel VALY,
1 000 parts sociales portant les numéros 9 231 à 10 230.....1 000 parts
- La société par actions simplifiée « **AMI** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 10 231 à 11 230.....1 000 parts
- Monsieur Alain RABAUD,
1 000 parts sociales portant les numéros 11 231 à 12 230.....1 000 parts
- La société à responsabilité limitée « **HOLDING LES GRANDS K** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 12 231 à 13 230.....1 000 parts
- La société par actions simplifiée « **ASAMY** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 13 231 à 14 230.....1 000 parts
- Monsieur Christian SOUCHET,
1 000 parts sociales portant les numéros 14 231 à 15 230.....1 000 parts
- Monsieur Damien TERRIER,
1 000 parts sociales portant les numéros 15 231 à 16 230..... 1 000 parts
- La société civile « **IPF** »,
1 500 parts sociales portant les numéros 16 231 à 17 730.....1 500 parts
- La société par actions simplifiée « **BARACCI** »,
2 000 parts sociales portant les numéros 17 731 à 19 730.....2 000 parts
- Monsieur Christophe DUBREUIL,
1 000 parts sociales portant les numéros 19 731 à 20 730 1 000 parts
- La société civile « **NATVAL** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 20 731 à 21 730.....1 000 parts

- La société civile « **HOLDING ANJESCA** »,
2 500 parts sociales portant les numéros 21 731 à 24 230.....2 500 parts
- La société à responsabilité limitée « **KERJULIAL** »,
2 000 parts sociales portant les numéros 24 231 à 26 230.....2 000 parts
- La société civile « **JPLT ET ASSOCIES** »,
5 000 parts sociales portant les numéros 26 231 à 31 230.....5 000 parts
- La société par action simplifiée « **LEOLIA** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 31 231 à 32 230.....1 000 parts
- La société par actions simplifiée « **EMY** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 32 231 à 33 230 1 000 parts
- La société civile « **HAJE 2** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 33 231 à 34 230.....1 000 parts
- La société civile « **HAMY 2** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 34 231 à 35 230 1 000 parts
- La société à responsabilité limitée « **ALYKER INVEST** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 35 231 à 36 230.....1 000 parts
- La société à responsabilité limitée « **SLMO** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 36 231 à 37 230.....1 000 parts
- La société civile immobilière « **JEANDAB** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 37 231 à 38 230.....1 000 parts
- La société civile « **SEPULCHRE SERVICES** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 38 231 à 39 230.....1 000 parts
- Madame Stéphanie GEX,
1 000 parts sociales portant les numéros 39 231 à 40 230.....1 000 parts
- La société civile « **GAZALYCH** »,
1 050 parts sociales portant les numéros 40 231 à 41 280.....1 050 parts
- La société civile « **SCI MISSEM** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 41 281 à 42 280.....1 000 parts
- La société civile « **YB1963** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 42 281 à 43 280.....1 000 parts
- La société par actions simplifiée « **SASU TE MORI** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 43 281 à 44 280.....1 000 parts
- La société par actions simplifiée « **2 OHMS** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 44 281 à 45 280.....1 000 parts
- La société à responsabilité limitée « **HOLDING BRETAUDEAU** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 45 281 à 46 280.....1 000 parts
- Madame Chrystele CLAVARESSA - Guillaume MORIN,
1 000 parts sociales portant les numéros 46 281 à 47 280 1 000 parts

- La société civile « **H&A INVESTISSEMENTS** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 47 281 à 48 280.....1 000 parts
- Monsieur François VILLÉGER,
1 300 parts sociales portant les numéros 48 281 à 49 580.....1 300 parts
- La société civile « **TESSYANNA** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 49 581 à 50 580.....1 000 parts
- La société civile « **SC COISNARD FAMILY** »,
1 600 parts sociales portant les numéros 50 581 à 52 180.....1 600 parts
- La société à responsabilité limitée « **LXI FINANCES** »,
3 000 parts sociales portant les numéros 52 181 à 55 180.....3 000 parts
- La société civile « **GREGOIRE HOLDING** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 55 181 à 56 180.....1 000 parts
- La société par actions simplifiée « **DES OLIVIER** »,
1 500 parts sociales portant les numéros 56 181 à 57 680.....1 500 parts
- La société civile « **FIPC** »,
1 500 parts sociales portant les numéros 57 681 à 59 180.....1 500 parts
- La société par actions simplifiée « **GD'S ENERGIES** »,
3 000 parts sociales portant les numéros 59 181 à 62 180.....3 000 parts
- Monsieur Hervé PLOUX,
1 000 parts sociales portant les numéros 62 181 à 63 180.....1 000 parts
- La société civile « **LOIRAT HOLDING** »,
2 000 parts sociales portant les numéros 63 181 à 65 180.....2 000 parts
- La société à responsabilité limitée « **AMBRE** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 65 181 à 66 180.....1 000 parts
- La société à responsabilité limitée « **SARL LECOURT BLOTIERE** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 66 181 à 67 180.....1 000 parts
- La société à responsabilité limitée « **PLAST CONCEPT INGENIERIE** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 67 181 à 68 180.....1 000 parts
- Monsieur Gilles DROUARD,
2 000 parts sociales portant les numéros 68 181 à 70 180.....2 000 parts
- La société par actions simplifiée « **SAS GOBAT** »,
2 000 parts sociales portant les numéros 70 181 à 72 180.....2 000 parts
- Monsieur Jean-Pierre CHARRIER,
1 000 parts sociales portant les numéros 72 181 à 73 180.....1 000 parts
- La société civile immobilière « **LE GAUDRIER** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 73 181 à 74 180.....1 000 parts
- La société à responsabilité limitée « **GEFFENERGIES** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 74 181 à 75 180.....1 000 parts

- La société civile « **SAGAZ** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 75 181 à 76 180.....1 000 parts
- La société civile immobilière « **PABACHOU** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 76 181 à 77 180.....1 000 parts
- La société par actions simplifiée « **LEDS** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 77 181 à 78 180.....1 000 parts
- Monsieur Bruno POULEAU,
1 500 parts sociales portant les numéros 78 181 à 79 680.....1 500 parts
- La société par actions simplifiée « **FINANCIERE SAINT GILLES** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 79 681 à 80 680.....1 000 parts
- La société civile « **SCI ITHAQUE** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 80 681 à 81 680.....1 000 parts
- La société à responsabilité limitée « **JL HOLDING** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 81 681 à 82 680.....1 000 parts
- Monsieur Loïc DUPONT,
1 000 parts sociales portant les numéros 82 681 à 83 680.....1 000 parts
- La société civile « **CVTR** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 83 681 à 84 680 1 000 parts
- La société civile immobilière « **SCI LE PONT DU TERTRE** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 84 681 à 85 680.....1 000 parts
- La société par actions simplifiée « **MAGIC FONCIERE** »,
10 000 parts sociales portant les numéros 85 681 à 95 680.....10 000 parts
- La société à responsabilité limitée « **NICOLAS PRIE CONSEIL** »,
1 500 parts sociales portant les numéros 95 681 à 97 180.....1 500 parts
- La société par actions simplifiée « **BREIZH MOZAIK** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 97 181 à 98 180.....1 000 parts
- La société par actions simplifiée « **FAOS** »,
2 500 parts sociales portant les numéros 98 181 à 100 680.....2 500 parts
- Monsieur Dominique AUDUREAU,
1 000 parts sociales portant les numéros 100 681 à 101 680.....1 000 parts
- La société civile immobilière « **SEMPA** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 101 681 à 102 680.....1 000 parts
- La société par actions simplifiée « **OLL_WOOD** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 102 681 à 103 680.....1 000 parts
- La société à responsabilité limitée « **EXPERVISE CONSEIL** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 103 681 à 104 680.....1 000 parts
- Monsieur Danièle TREUSSARD,
2 000 parts sociales portant les numéros 104 681 à 106 680.....2 000 parts

- Madame Pauline HATTE,
1 000 parts sociales portant les numéros 106 681 à 107 680.....1 000 parts

- La société à responsabilité limitée « **FDG&CO** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 107 681 à 108 680.....1 000 parts

- Monsieur Olivier GICQUEL,
1 000 parts sociales portant les numéros 108 681 à 109 680.....1 000 parts

- La société par actions simplifiée « **BOUYON CLUB** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 109 681 à 110 680.....1 000 parts

- La société à responsabilité limitée « **PAACES** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 110 681 à 111 680.....1 000 parts

- La société par actions simplifiée « **MIM INVEST** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 111 681 à 112 680.....1 000 parts

- La société par actions simplifiée « **EF&L** »,
4 000 parts sociales portant les numéros 112 681 à 116 680..... 4 000 parts

- La société par actions simplifiée « **IMMOTILIA** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 116 681 à 117 680.....1 000 parts

- La société à responsabilité limitée « **EML FINANCES** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 117 681 à 118 680.....1 000 parts

- La société par actions simplifiée « **FONCIERE XL** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 118 681 à 119 680.....1 000 parts

- La société civile immobilière « **ECLIPSE** »,
3 000 parts sociales portant les numéros 119 681 à 122 680.....3 000 parts

- Monsieur Daniel JULIE,
1 000 parts sociales portant les numéros 122 681 à 123 680.....1 000 parts

- La société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée
« **FINANCIERE MACAULT** »,
5 000 parts sociales portant les numéros 123 681 à 128 680.....5 000 parts

- La société civile immobilière « **SCI JOSEPH** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 128 681 à 129 680.....1 000 parts

- La société civile immobilière « **SCI MICKAELS** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 129 681 à 130 680.....1 000 parts

- La société civile immobilière « **FLOCH1** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 130 681 à 131 680.....1 000 parts

- Monsieur Thomas GRIMPEL,
1 300 parts sociales portant les numéros 131 681 à 132 980.....1 300 parts

- La société civile immobilière « **SCI JAMES** »,
1 000 parts sociales portant les numéros 132 981 à 133 980.....1 000 parts

- Monsieur Jean-Luc CAHAREL,

3. Mise à jour des statuts

En conséquence, les articles 11 et 52 des statuts relatifs au capital social sont modifiés comme suit :

« Article 11 – Capital social

Capital social maximum

Le montant du capital social maximal autorisé est fixé à la somme de quinze millions d'euros (15 000 000 €).

Le Gérant de la Société est habilité à recevoir les souscriptions en numéraire à de nouvelles Parts dans les limites du capital social maximum autorisé.

Le montant du capital social maximum autorisé de la Société peut être modifié par décision extraordinaire des Associés.

Il n'existe aucune obligation d'atteindre le montant du capital social maximum statutaire.

Capital social minimum

Le capital social peut être réduit par la reprise totale ou partielle des apports résultant du retrait ou de l'exclusion d'Associés décidée conformément aux présents Statuts. Les reprises d'apport, de quelque nature que ce soit, donnent lieu à un remboursement en numéraire.

Aucune reprise d'apport ne pourra avoir pour effet de réduire le capital social à (i) une somme inférieure à trois cents euros (300 €) et (ii) au dixième du capital souscrit initialement.

Capital social effectif

Le capital social effectif représente la fraction du capital qui est effectivement souscrit par les Associés au cours de la vie sociale de la Société.

Capital social initial

Le capital initial de la Société s'élève à la somme de trois mille euros (3 000 €) euros, divisé trente (30) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune, respectivement numérotées de 1 à 30, souscrites et libérées intégralement (les « Parts »). Le capital social se décompose comme suit :

- *la société AALTO REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT, à concurrence de vingt-neuf (29) Parts numérotées de 1 à 29 ;*
- *la société MATFAIR, à concurrence d'une (1)*

Part numérotée 30 ; soit au total trente (30) Parts.

Capital social à la clôture de la période de souscription

Le capital social effectif représente la fraction du capital qui est effectivement souscrit par les Associés au cours de la vie sociale de la Société. Au cours de la période de souscription initiale, les apports en numéraires suivants ont été réalisés :

- Monsieur Alain PARIS, né à VIMOUTIER le 28 août 1956, domicilié 2053 Route de Ratteprune, 61310 Gouffern-en-Auge, marié le 25 février 1977 avec Madame Marie-Christine ANDRIEU, sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;

- La société à responsabilité limitée « SARL DAZHU » (RCS LYON 901 331 637) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Monsieur Marc PERIERS, né à PAU le 26 décembre 1957, domicilié le petit ménage, 50200 Coutance, marié le 17 octobre 1981 à Madame Claire FAURE, sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT VINGT MILLE EUROS (120 000,00 €) ;
- La société civile immobilière « SCI BGECD », (RCS ANGERS 753 046 226) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société « LE MONT D'ARBOIS » (RCS MULHOUSE 440 380 178) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;
- La société civile « SCI DE LA GRIFFRAIS » (RCS NANTES 421 215 112) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile immobilière « SCI MELCHIOR » (RCS ANGERS 802 782 888) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;
- Monsieur Daniel VALY, né à PONTIVY le 10 décembre 1956, domicilié 5 Rue Jean Pierre Calloch, 56300 Pontivy, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « AMI » (RCS ANGERS 808 524 227) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Monsieur Alain RABAUD, né à CORPE le 5 mars 1956, domicilié à 2 rue du terrier, 85320 CORPE, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « HOLDING LES GRANDS K » (RCS LA ROCHE-SUR-YON 531 069 318) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « ASAMY » (RCS ANGERS 887 581 338) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Monsieur Christian SOUCHET, né à MAULEON le 21 août 1965, domicilié 6 sq. Jacque Champion, 49300 Cholet, pacsé le 12 juin 2009 à Madame Sophie RIVIERE sous le régime de la séparation des biens, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Monsieur Damien TERRIER, né à CHOLET le 14 juillet 1985, domicilié Le Moulin de Pégon, 49122 Le May-sur-Èvre, pacsé le 24 juillet 2014 à madame Julie MARTINS sous le régime de de la séparation de biens, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile « IPF » (RCS BREST 479 351 215) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « BARACCI » (RCS RENNES 798157 749) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;

- Monsieur Christophe DUBREUIL, né à TROYES le 18 mars 1966, domicilié 12 Chemin Pierre de Ronsard, 92400 Courbevoie, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile « NATVAL » (RCS RENNES 845 362 847) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile « HOLDING ANJESCA » (RCS ANGERS 897 634 515) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « KERJULIAL » (RCS MARSEILLES 519 781 488) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;
- La société civile « JPLT ET ASSOCIES » (RCS TOULON 982 760 605) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « LEOLIA » (RCS ANGERS 883 641 359) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « EMY » (RCS RENNES 927 984 245) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile « HAJE 2 » (RCS SAINT-MALO 801 216 375) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile « HAMY 2 » (RCS SAINT MALO 801 213 190) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « ALYKER INVEST » (RCS FREJUS 842 004 913) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « S.L.M.O » (RCS LAVAL 333 602 761) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile immobilière « JEANDAB » (RCS ANGERS 891 439 424) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile « SELPUCHRE-SERVICES » (RCS RENNES 500 008 966) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Madame Stéphanie GEX, née à NANTES le 18 juillet 1974, domiciliée 5 Impasse du Fief Champagne, 44115 Basse-Goulaine, mariée le 05 décembre 2009 à Franck GEX sous le régime de la séparation des biens, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile « GAZALYCH » (RCS LE MANS 902 146 786) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQ MILLE EUROS (105 000,00 €) ;

- La société civile « SCI MISSEM » (RCS NANTES 377 512 579) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile « YB1963 » (RCS ANGERS 948 725 106) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « TE MORI » (RCS NANTES 440 548 378) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « 2 OHMS » (RCS NANTES 890 914 112) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « HOLDING BRETAUDEAU » (RCS NANTES 881 049 654) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Madame Chrystele CLAVARESSA, née à RENNES le 05 janvier 1974, domiciliée 1 Allée du Doet, 35340 Ercé-près-Liffré, mariée le 03 février 2007 à Guillaume MORIN sous le régime de la communauté universelle, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile « H&A INVESTISSEMENTS » (RCS RENNES 839 877 347) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Monsieur François VILLEGER, né à LA ROCHELLE le 06 juillet 1961, domicilié 6 rue du Coteau, 44700 La Rochelle, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT TRENTE MILLE EUROS (130 000,00 €) ;
- La société civile « TESSYANNA » (RCS BERGERAC 833 582 299) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile « SC COISNARD FAMILY » (RCS ALENCON 888 954 757) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « LXI FINANCES » (RCS ANGERS 922 309 398) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000,00 €) ;
- La société civile « GREGOIRE HOLDING » (RCS ANGERS 844 865 865) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « DES OLIVIERS » (RCS AMIENS 454 078 700) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;
- La société civile « FIPC » (RCS rennes 792 536 021) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « GD'S ENERGIES » (RCS RENNES 798 607 677) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000,00 €) ;

- Monsieur Hervé PLOUX, né à ANGERS le 06 juin 1962, domicilié 14 Rue des Églantiers, 49600 Beaupréau-en-Mauges, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile « LOIRAT HOLDING » (RCS SAINT-NAZAIRE 802 894 576) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « AMBRE » (RCS AGEN 399 572 882) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « SARL LECOURT BLOTIERE » (RCS LA ROCHE-SUR-YON) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « PLAST CONCEPT INGENIERIE » (RCS SAINT-NAZAIRE 442 820 379) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Monsieur Gilles DROUARD, né à HARDRICOURT le 20 avril 1960, domicilié 211 Chem. de la Pachère, 40180 Heugas, marié 21 septembre 1985 à Madame Marie-Hélène LIBIER le sous le régime de la séparation de biens, a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « SAS GOBAT » (RCS LA ROCHE-SUR-YON 505 276 907) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;
- Monsieur Jean-Pierre CHARRIER, né à SAINTES le 01 avril 1961, domicilié 4 Allée du Replat, 17200 Royan, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile immobilière « LE GAUDRIER » (RCS RENNES 910 044 536) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « GEFFENERGIES » (RCS RENNES 838 656 718) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile « SAGAZ » (RCS LILLE 889 709 432) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile immobilière « PABACHOU » (RCS VERSAILLES 941 974 172) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « LEDS » (RCS NANTES 432 832 673) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Monsieur Bruno POULEAU, né à NANTES le 23 février 1965, domicilié 14 Bis Rue du Puits Servanteau, 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « FINANCIÈRE SAINT GILLES » (RCS QUIMPER 423 392 547) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;

- La société civile « SCI ITHAQUE » (RCS MULHOUSE 482 836 343) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « JL HOLDING » (RCS SAINT-BRIEUC 845 309 855) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Monsieur Loïc DUPONT, né à NANTES le 05 mai 1971, domicilié 5 Rue des Ormes, 44610 Indre, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile « CVTR » (RCS PARIS 942 835 760) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile immobilière « LE PONT DU TERTRE » (RCS LAVAL 329 491 575) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « MAGIC FONCIERE » (RCS RENNES 938 267 531) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « NICOLAS PRIE CONSEIL » (RCS RENNES 893 532 515) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « BREIZH MOZAIK » (RCS SAINT-MALO 841 494 933) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « FAOS » (RCS PAU 480 019 785) a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250 000,00 €) ;
- Monsieur Dominique AUDUREAU, né à NANTES le 12 mars 1965, domicilié 2 Rue Edouard Vaillant, 44610 Indre, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile immobilière « SEMPA » (RCS NANTES 890 762 339) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « OLL WOOD » (RCS NANTES 888 892 940) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « EXPERVISE CONSEIL » (RCS PERIGUEUX 495 012 759) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Madame Danièle TREUSSARD, née à PARIS le 23 mars 1963, domiciliée 46 Rue du Président François Mitterrand, 91160 Longjumeau, a effectué un apport en numéraire d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000,00 €) ;
- Madame Pauline HATTE, née à LAVAL le 10 août 1996, domiciliée 5 Rue Beauséjour, 53500 Saint-Denis-de-Gastines, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;

- La société à responsabilité limitée « FDG&CO » (RCS RENNES 845 211 796) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Monsieur Olivier GICQUEL, né à RENNES le 19 octobre 1962, domicilié 36 Rue de la Poste, 22650 Ploubalay, marié le 16 novembre 1984 à Madame Pascale PEIGNE sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « BOUYON CLUB » (RCS PARIS 879 744 787) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « PAACES » (RCS NANTES 840 361 364) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « MIM INVEST » (RCS RENNES 943 985 986) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « EF et L » (RCS PERIGUEUX 912 554 482) a effectué un apport en numéraire d'un montant de QUATRE CENT MILLE EUROS (400 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « IMMOTILIA » (RCS VANNES 940 686 736) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société à responsabilité limitée « EML FINANCES » (RCS RENNES 929 060 788) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société par actions simplifiée « FONCIÈRE XL » (RCS RENNES 881 517 494) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile immobilière « ECLIPSE » (RCS LE MANS 809 652 894) a effectué un apport en numéraire d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000,00 €) ;
- Monsieur Daniel JULIE, né à CASTRES le 18 décembre 1963, domicilié 42 Boulevard de Castellane, 13015 Marseille, marié le 11 août 1990 à Madame Corinne RUIZ sous le régime de la séparation de biens, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée « FINANCIÈRE MACAULT » (RCS LAVAL 801 934 894) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (500 000,00 €) ;
- La société civile immobilière « SCI JOSEPH » (RCS ANGERS 814 093 704) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile immobilière « SCI MICKAELS » (RCS ANGERS 814 091 328) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- La société civile immobilière « FLOCH1 » (RCS ANGERS 879 165 322) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;

- Monsieur Thomas GRIMPEL, né à PARIS le 28 août 1978, domicilié 9 RUE BUFFON, 72000 LE MANS, marié le à Madame Emilie POINTEREAU sous le régime de la séparation de biens le 17 septembre 2005, a effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (130 000,00 €) ;
- La société civile immobilière « SCI JAMES » (RCS BERNAY 422 163 147) a effectué un apport en numéraire d'un montant de CINQ CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;
- Monsieur Jean-Luc CAHAREL, né à NOZAY le 13 janvier 1970, domicilié 4 La Martinière, 44130 BLAIN, et Madame Marie-Christine CAHAREL, née à NANTES le 03 janvier 1972 mariés sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts le 24 août 1996, ont effectué un apport en numéraire d'un montant de CENT MILLE EUROS (100 000,00 €) ;

Soit un capital social total, à la clôture de la première période de souscription, d'un montant de TREIZE MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE EUROS (13.498.000,00 €).

« Article 52 – Apports

I/ Lors de la constitution de la Société, il a été apporté en numéraire à la Société :

- par la société AALTO REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT,

29 parts sociales portant les numéros 1 à 29

Total égal au nombre de parts composant le capital

- par la société MATFAIR,

1 part sociale portant le numéro 30 part

Total égal au nombre de parts composant le capital.....30 parts

Soit la somme totale en numéraire de trois milles euros (3.000 €), correspondant à la valeur nominale des parts, soit cent euros (100 €) par part.

II/ Lors de la période de souscription initiale, il a été fait à la société les apports en numéraire suivants :

- Monsieur Alain PARIS,

1 000 parts sociales portant les numéros 31 à 1 030

- La société à responsabilité limitée « DAZHU »,

1 000 parts sociales portant les numéros 1 031 à 2 030

- Monsieur Marc PERIERS,

1 200 parts sociales portant les numéros 2 031 à 3 230

- La société civile immobilière « BGECD »,

1 000 parts sociales portant les numéros 3 231 à 4 230

- La société civile « LE MONT D'ARBOIS »,

2 000 parts sociales portant les numéros 4 231 à 6 230

- La société civile « SCI DE LA GRIFFERAIS »,

1 000 parts sociales portant les numéros 6 231 à 7 230

- La société civile immobilière « SCI MELCHIOR »,

2 000 parts sociales portant les numéros 7 231 à 9 230

- Monsieur Daniel VALY,

1 000 parts sociales portant les numéros 9 231 à 10 230

- La société par actions simplifiée « AMI »,

1 000 parts sociales portant les numéros 10 231 à 11 230

- Monsieur Alain RABAUD,

1 000 parts sociales portant les numéros 11 231 à 12 230

- La société à responsabilité limitée « HOLDING LES GRANDS K »,

1 000 parts sociales portant les numéros 12 231 à 13 230

- La société par actions simplifiée « ASAMY »,

1 000 parts sociales portant les numéros 13 231 à 14 230

- Monsieur Christian SOUCHET,

1 000 parts sociales portant les numéros 14 231 à 15 230

- Monsieur Damien TERRIER,

1 000 parts sociales portant les numéros 15 231 à 16 230

- La société civile « IPF »,

1 500 parts sociales portant les numéros 16 231 à 17 730

- La société par actions simplifiée « BARACCI »,

2 000 parts sociales portant les numéros 17 731 à 19 730

- Monsieur Christophe DUBREUIL,

1 000 parts sociales portant les numéros 19 731 à 20 730

- La société civile « NATVAL »,

1 000 parts sociales portant les numéros 20 731 à 21 730

- La société civile « HOLDING ANJESCA »,

2 500 parts sociales portant les numéros 21 731 à 24 230

- La société à responsabilité limitée « KERJULIAL »,

2 000 parts sociales portant les numéros 24 231 à 26 230

- La société civile « JPLT ET ASSOCIES »,

5 000 parts sociales portant les numéros 26 231 à 31 230

- La société par action simplifiée « LEOLIA »,

1 000 parts sociales portant les numéros 31 231 à 32 230

- La société par actions simplifiée « EMY »,

1 000 parts sociales portant les numéros 32 231 à 33 230

- La société civile « HAJE 2 »,

1 000 parts sociales portant les numéros 33 231 à 34 230

- La société civile « HAMY 2 »,

1 000 parts sociales portant les numéros 34 231 à 35 230

- La société à responsabilité limitée « ALYKER INVEST »,

1 000 parts sociales portant les numéros 35 231 à 36 230

- La société à responsabilité limitée « SLMO »,

1 000 parts sociales portant les numéros 36 231 à 37 230

- La société civile immobilière « JEANDAB »,

1 000 parts sociales portant les numéros 37 231 à 38 230

- La société civile « SEPULCHRE SERVICES »,

1 000 parts sociales portant les numéros 38 231 à 39 230

- Madame Stéphanie GEX,

1 000 parts sociales portant les numéros 39 231 à 40 230

- La société civile « GAZALYCH »,

1 050 parts sociales portant les numéros 40 231 à 41 280

- La société civile « SCI MISSEM »,

1 000 parts sociales portant les numéros 41 281 à 42 280

- La société civile « YB1963 »,

1 000 parts sociales portant les numéros 42 281 à 43 280

- La société par actions simplifiée « SASU TE MORI »,

1 000 parts sociales portant les numéros 43 281 à 44 280

- La société par actions simplifiée « 2 OHMS »,

1 000 parts sociales portant les numéros 44 281 à 45 280

- La société à responsabilité limitée « HOLDING BRETAUDEAU »,

1 000 parts sociales portant les numéros 45 281 à 46 280

- Madame Chrystele CLAVARESSA - Guillaume MORIN,

1 000 parts sociales portant les numéros 46 281 à 47 280

- La société civile « H&A INVESTISSEMENTS »,

1 000 parts sociales portant les numéros 47 281 à 48 280

- Monsieur François VILLÉGER,

1 300 parts sociales portant les numéros 48 281 à 49 580

- La société civile « TESSYANNA »,

1 000 parts sociales portant les numéros 49 581 à 50 580

- La société civile « SC COISNARD FAMILY »,

1 600 parts sociales portant les numéros 50 581 à 52 180

- La société à responsabilité limitée « LXI FINANCES »,

3 000 parts sociales portant les numéros 52 181 à 55 180

- La société civile « GREGOIRE HOLDING »,

1 000 parts sociales portant les numéros 55 181 à 56 180

- La société par actions simplifiée « DES OLIVIERS »,

1 500 parts sociales portant les numéros 56 181 à 57 680

- La société civile « FIPC »,

1 500 parts sociales portant les numéros 57 681 à 59 180

- La société par actions simplifiée « GD'S ENERGIES »,
3 000 parts sociales portant les numéros 59 181 à 62 180

- Monsieur Hervé PLOUX,
1 000 parts sociales portant les numéros 62 181 à 63 180

- La société civile « LOIRAT HOLDING »,
2 000 parts sociales portant les numéros 63 181 à 65 180

- La société à responsabilité limitée « AMBRE »,
1 000 parts sociales portant les numéros 65 181 à 66 180

- La société à responsabilité limitée « SARL LECOURT BLOTIERE »,
1 000 parts sociales portant les numéros 66 181 à 67 180

- La société à responsabilité limitée « PLAST CONCEPT INGENIERIE »,
1 000 parts sociales portant les numéros 67 181 à 68 180

- Monsieur Gilles DROUARD,
2 000 parts sociales portant les numéros 68 181 à 70 180

- La société par actions simplifiée « SAS GOBAT »,
2 000 parts sociales portant les numéros 70 181 à 72 180

- Monsieur Jean-Pierre CHARRIER,
1 000 parts sociales portant les numéros 72 181 à 73 180

- La société civile immobilière « LE GAUDRIER »,
1 000 parts sociales portant les numéros 73 181 à 74 180

- La société à responsabilité limitée « GEFENERGIES »,
1 000 parts sociales portant les numéros 74 181 à 75 180

- La société civile « SAGAZ »,
1 000 parts sociales portant les numéros 75 181 à 76 180

- La société civile immobilière « PABACHOU »,
1 000 parts sociales portant les numéros 76 181 à 77 180

- La société par actions simplifiée « LEDS »,
1 000 parts sociales portant les numéros 77 181 à 78 180

- Monsieur Bruno POULEAU,
1 500 parts sociales portant les numéros 78 181 à 79 680

- La société par actions simplifiée « FINANCIERE SAINT GILLES »,
1 000 parts sociales portant les numéros 79 681 à 80 680

- La société civile « SCI ITHAQUE »,
1 000 parts sociales portant les numéros 80 681 à 81 680

- La société à responsabilité limitée « JL HOLDING »,
1 000 parts sociales portant les numéros 81 681 à 82 680

- Monsieur Loïc DUPONT,
1 000 parts sociales portant les numéros 82 681 à 83 680

- La société civile « CVTR »,
1 000 parts sociales portant les numéros 83 681 à 84 680

- La société civile immobilière « SCI LE PONT DU TERTRE »,
1 000 parts sociales portant les numéros 84 681 à 85 680

- La société par actions simplifiée « MAGIC FONCIERE »,
10 000 parts sociales portant les numéros 85 681 à 95 680

- La société à responsabilité limitée « NICOLAS PRIE CONSEIL »,
1 500 parts sociales portant les numéros 95 681 à 97 180

- La société par actions simplifiée « BREIZH MOZAIK »,
1 000 parts sociales portant les numéros 97 181 à 98 180

- La société par actions simplifiée « FAOS »,
2 500 parts sociales portant les numéros 98 181 à 100 680

- Monsieur Dominique AUDUREAU,
1 000 parts sociales portant les numéros 100 681 à 101 680

- La société civile immobilière « SEMPA »,
1 000 parts sociales portant les numéros 101 681 à 102 680

- La société par actions simplifiée « OLL_WOOD »,
1 000 parts sociales portant les numéros 102 681 à 103 680

- La société à responsabilité limitée « EXPERVISE CONSEIL »,
1 000 parts sociales portant les numéros 103 681 à 104 680

- Monsieur Danièle TREUSSARD,
2 000 parts sociales portant les numéros 104 681 à 106 680

- Madame Pauline HATTE,
1 000 parts sociales portant les numéros 106 681 à 107 680

- La société à responsabilité limitée « FDG&CO »,

1 000 parts sociales portant les numéros 107 681 à 108 680

- Monsieur Olivier GICQUEL,

1 000 parts sociales portant les numéros 108 681 à 109 680

- La société par actions simplifiée « BOUYON CLUB »,

1 000 parts sociales portant les numéros 109 681 à 110 680

- La société à responsabilité limitée « PAACES »,

1 000 parts sociales portant les numéros 110 681 à 111 680

- La société par actions simplifiée « MIM INVEST »,

1 000 parts sociales portant les numéros 111 681 à 112 680

- La société par actions simplifiée « EF&L »,

4 000 parts sociales portant les numéros 112 681 à 116 680

- La société par actions simplifiée « IMMOTILIA »,

1 000 parts sociales portant les numéros 116 681 à 117 680

- La société à responsabilité limitée « EML FINANCES »,

1 000 parts sociales portant les numéros 117 681 à 118 680

- La société par actions simplifiée « FONCIERE XL »,

- 1 000 parts sociales portant les numéros 118 681 à 119 680

- La société civile immobilière « ECLIPSE »,

3 000 parts sociales portant les numéros 119 681 à 122 680

- Monsieur Daniel JULIE,

1 000 parts sociales portant les numéros 122 681 à 123 680

- La société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée « FINANCIERE MACAULT »,

5 000 parts sociales portant les numéros 123 681 à 128 680

- La société civile immobilière « SCI JOSEPH »,

1 000 parts sociales portant les numéros 128 681 à 129 680

- La société civile immobilière « SCI MICKAELS »,

1 000 parts sociales portant les numéros 129 681 à 130 680

- La société civile immobilière « FLOCH1 »,

1 000 parts sociales portant les numéros 130 681 à 131 680

- Monsieur Thomas GRIMPEL,

1 300 parts sociales portant les numéros 131 681 à 132 980

- La société civile immobilière « SCI JAMES »,

1 000 parts sociales portant les numéros 132 981 à 133 980

- Monsieur Jean-Luc CAHAREL,

1 300 parts sociales portant les numéros 133 981 à 134 980

Soit un capital social, à la fin de la période de souscription, d'un montant de treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille euros (13.498.000,00 €).

Fait à CESSON-SEVIGNE,

**Le Gérant
Représenté par délégation
par Monsieur Valentin RATIER**

Valentin RATIER

Fait le 10/10/2025
Signé et certifié par yousign